

Experts médicaux de Teladoc

Foire aux questions sur le Guichet d'accès en santé mentale



Réponses aux questions fréquemment posées par nos participants

Qu'est-ce que le Guichet d'accès en santé mentale?

Le Guichet d'accès en santé mentale est un service virtuel qui propose de l'aide aux participants qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. Il s'agit d'une ressource confidentielle et humaine qui guide les participants vers les soins appropriés, que ce soit en raison du stress qu'ils éprouvent, de l'anxiété, d'une dépression ou de tout autre problème de santé mentale.

Comment savoir si le Guichet d'accès en santé mentale me conviendrait?

Il existe plusieurs raisons d'aller chercher de l'aide :

- Vous êtes aux prises avec de l'anxiété, du stress, une dépression, des problèmes de sommeil, ou tout autre problème de santé mentale;
- Vous avez un diagnostic, mais vous avez des questions ou souhaitez avoir de l'aide pour comprendre votre état de santé mentale;
- Vous sentez que votre état de santé mentale ne s'améliore pas et vous aimeriez un deuxième avis médical concernant votre diagnostic et votre plan de traitement actuel;
- Vous avez besoin d'aide pour trouver un fournisseur de soins de santé mentale dans votre région.

Le Guichet d'accès en santé mentale est offert à tous les participants et aux personnes à leur charge qui bénéficient de l'assurance maladie complémentaire de l'Empire Vie. Vous devez avoir 18 ans ou plus pour utiliser ce service. Vous pouvez utiliser le Guichet d'accès en santé mentale au nom d'une personne à votre charge mineure qui est couverte par votre régime d'assurance collective.

Comment le Guichet d'aide en santé mentale fonctionne-t-il?

1. Lorsque vous communiquerez avec les services Experts médicaux de Teladoc, on vous posera une série de questions simples qui aideront à préciser vos préoccupations. Vous discuterez ensuite avec votre personne-ressource du service d'accompagnement en santé mentale (un(e) infirmier(ère) autorisé(e) ou un(e) travailleur(euse) social(e)) qui vous guidera tout au long du processus.
2. L'équipe clinique recueillera vos dossiers médicaux, si nécessaire, seulement si vous y consentez.
3. Un psychologue ou un psychiatre évaluera votre situation et communiquera avec vous par appel vidéo. L'objectif est de déterminer le diagnostic, le plan de traitement et la médication (s'il y a lieu) qui vous convient. Un rapport et un plan d'action feront état des résultats et des recommandations.
4. Votre personne-ressource du service d'accompagnement en santé mentale examinera le rapport avec vous et vous dirigera vers les meilleures ressources en fonction de votre plan d'action. Elle vous aidera également à explorer les ressources de votre assurance collective afin de faire progresser vos objectifs de santé mentale.
5. Votre personne-ressource vous soutiendra tout au long de votre cheminement.

De quelle façon ce service collaborera-t-il avec mes médecins traitants?

Nous pourrions vous conseiller de montrer ce rapport à votre médecin traitant, s'il y a lieu. La décision vous appartient. L'objectif est de vous fournir des renseignements utiles afin que vous et votre fournisseur de soins de santé preniez des décisions éclairées au sujet de votre traitement.

Les services Experts médicaux de Teladoc communiquent-ils des renseignements concernant mon dossier?

Les services Experts médicaux de Teladoc sont entièrement confidentiels. Ils n'informent votre employeur ni de votre appel téléphonique ni de son contenu. Le rapport du Guichet d'accès en santé mentale n'est transmis à vos médecins traitants que si vous en faites la demande. Aucun renseignement n'est communiqué à votre employeur.

Qui sont les fournisseurs de soins participant au Guichet d'accès en santé mentale?

Les services Experts médicaux de Teladoc font appel à des médecins, à des psychologues et à des partenaires clés du domaine clinique, comme les associations de psychologie provinciales, afin d'offrir un réseau exceptionnel de fournisseurs spécialisés.

Faut-il déboursier des frais pour recourir au Guichet d'accès en santé mentale?

Le Guichet d'accès en santé mentale est offert gratuitement aux personnes qui ont une assurance maladie complémentaire auprès de l'Empire Vie.

Comment puis-je joindre le Guichet d'accès en santé mentale?

Veillez composer le 1 877 419-2378 ou visiter le teladoc.ca.



Composez simplement le numéro sans frais 1 877 419-2378 ou consultez le teladoc.ca pour utiliser le Guichet d'accès en santé mentale.

^{MD} Empire Vie et le logo de l'Empire Vie constituent des marques déposées de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie »). Les polices sont établies par l'Empire Vie. Le Guichet d'accès en santé mentale est offert à tous les participants des régimes et aux personnes à leur charge qui bénéficient d'une assurance maladie complémentaire auprès de l'Empire Vie. Vous devez avoir 18 ans pour utiliser ce service. Les déclarations concernant Teladoc sont celles de Teladoc Health, Inc., et non celles de l'Empire Vie. © 2022 Teladoc Health, Inc. Tous droits réservés. Teladoc et le logo de Teladoc sont des marques de commerce de Teladoc Health, Inc., et ne peuvent être utilisés sans autorisation écrite.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

